Document generated on 01/23/2025 6:12 a.m.

Criminologie

La prévention du crime par le développement social : une stratégie à la recherche d'une synthèse

Ross Hastings

Volume 31, Number 1, Spring 1998

La prévention de l'inadaptation sociale : approche développementale

URI: https://id.erudit.org/iderudit/017414ar
DOI: https://doi.org/10.7202/017414ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (print)
1492-1367 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Hastings, R. (1998). La prévention du crime par le développement social : une stratégie à la recherche d'une synthèse. *Criminologie*, *31*(1), 109–123. https://doi.org/10.7202/017414ar

Article abstract

This article addresses the potential of the notion of crime prevention through social developmnent (CPSD) to contribute to the creation and implementation of a comprehensive crime prevention strategy. CPSD shares the commitment to a proactive orientation, community participation and partnerships which are common to all versions of prevention. However, the concept incorporates different options.The article discusses three: the developmental version, with its focus on persistent delinquents; the social version with its concentration on rates of crime and victimization; and the communtiy version, with its concern with the problem of mobilization for action.The article concludes that a synthesis of these approaches is possible, but that this is not the equivalent of a comprehensive strategy; other elements must be included.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LA PRÉVENTION DU CRIME PAR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : UNE STRATÉGIE À LA RECHERCHE D'UNE SYNTHÈSE

Ross Hastings[1]

This article addresses the potential of the notion of crime prevention through social developmnent (CPSD) to contribute to the creation and implementation of a comprehensive crime prevention strategy. CPSD shares the commitment to a proactive orientation, community participation and partnerships which are common to all versions of prevention. However, the concept incorporates different options.The article discusses three: the developmental version, with its focus on persistent delinquents; the social version with its concentration on rates of crime and victimization; and the communtiy version, with its concern with the problem of mobilization for action.The article concludes that a synthesis of these approaches is possible, but that this is not the equivalent of a comprehensive strategy; other elements must be included.

Il semble que la notion de la prévention du crime soit sur le point de passer du stade des promesses à celui des actions : la foi dans l'efficacité des approches préventives devra en effet bientôt se traduire en un appui concret aux communautés et aux victimes. Dans les derniers mois, nous avons vu deux signes de cette possibilité. Le premier fut la réaction positive, autant de la part des chercheurs que de la part des practiciens, à l'aboutissement de trois ans de travaux par le Conseil national de prévention du crime (CNPC). Le CNCP a choisi comme priorité la prévention du crime et de la victimisation chez les jeunes, et s'est orienté vers une stratégie qui met l'accent sur la prévention du crime par le développement social. Malgré la diversité de ses membres et de leurs orientations, il y a eu un accord unanime sur des modèles de prévention touchant les enfants jusqu'à l'âge de six ans (1996), les enfants de six à douze ans (1997a) et les adolescents de douze à dix-huit ans (1997b). Un consensus sur une stratégie concertée est donc possible. Le deuxième signe, encore plus prometteur à court terme, est le fait que le gouvernement fédéral a récemment promis d'appuyer cette orientation en versant 32 millions par année pour des programmes et des initiatives communautaires en prévention au cours des cinq prochaines années.

1. Professeur au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa, 25, rue Université, Ottawa, (Ontario), K1N 6N5.

Les signes sont donc encourageants. Malgré ceci, il faut demeurer vigilant. Le consensus sur la prévention reste fragile et n'est peut-être qu'illusoire (Hastings, 1993). Il reste à déterminer si nous serons en mesure de nous entendre sur les deux questions fondamentales dans l'élaboration d'une stratégie de prévention de la criminalité et de la victimisation. Les questions sont simples :

1. Quoi faire : quelle sera la nature d'une stratégie globale de prévention ?
2. Comment procéder : quel sera le mécanisme de réalisation de cette stratégie ?

Le défi est donc de trouver un fil conducteur pour intégrer les différentes perspectives théoriques sur la prévention et pour guider nos investissements et nos pratiques d'une manière qui soit à la fois réaliste et efficace.

L'objectif de cet article est de discuter d'un élément particulier à l'intérieur des débats autour de la prévention : la notion de la prévention du crime par le développement social (PCDS). En général, la PCDS tente d'aller au delà des stratégies réactives et dissuasives du système pénal, ou des interventions axées sur des mesures situationnelles ou encore de la responsabilisation des victimes potentielles, pour s'attaquer aux causes « profondes » de la criminalité et de la victimisation. Cependant, la PCDS est un concept qui comprend et combine plusieurs formes de théories et de pratiques. Selon moi, il y a trois versions différentes de la PCDS : l'approche développementale, l'approche sociale et l'approche communautaire. Le problème est qu'une synthèse de ces trois approches n'est pas facile à réaliser étant donné les débats théoriques et les enjeux politico-idéologiques autour de cette question. Mon argumentation sera divisée en deux parties. La première tentera de décrire les bases de l'accord apparent sur la prévention en général, et sur les stratégies de développement social en particulier. La deuxième sera axée sur cette notion de la prévention du crime par le développement social (PCDS).

LA PRÉVENTION : LES ÉLEMENTS D'UN CONSENSUS

La popularité de la prévention trouve ses racines dans la reconnaissance des limites des stratégies réactives et répressives comme solutions globales aux problèmes de la criminalité et de la victimisation. Ces limites ne sont pas exclusivement quantitatives : il ne suffit plus de dire qu'elles sont franchissables par le simple recours, dans le « ragoût » de nos politiques pénales, à plus de police, plus de judiciaire ou plus de correctionnel. Il s'agit aussi d'accepter que le mandat officiel des divers éléments du pénal ne leur permet pas souvent d'exécuter une intervention proactive. Une justice et un

système pénal axés sur l'idée qu'un accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire, c'est-à-dire jusqu'à sa condamnation, se heurte à la logique d'une prévention qui suppose le bien-fondé d'une intervention précoce sur une personne qui n'est encore qu'un contrevenant potentiel. Il est d'autant plus difficile pour le système pénal, qui considère la victime comme un outil ou un figurant, de se donner un rôle important dans la réduction de la vulnérabilité des personnes les plus exposées, ou même dans la réparation des victimes. Il faut donc faire autre chose que simplement de la réaction et de la répression, il faut le faire autrement, et il faut que d'autres acteurs que la police, le judiciaire ou le correctionnel le fassent.

Cette notion « d'autres choses autrement faites » nous conduit à une discussion des quatre points d'accord ou de consensus dans le domaine de la prévention (voir Hastings, 1993). Le premier pose la question des buts ou des objectifs de la prévention. Nous savons tous qu'il n'est pas suffisant de recourir exclusivement aux taux officiels de criminalité comme mesure de succès des actions préventives. Le problème est que ces taux sont autant des indicateurs de la réaction des victimes à des événements qui les touchent et de la transformation de ces réactions par la police, qu'ils sont des descriptions de l'ensemble des actions des contrevenants. Il faut plutôt intégrer les statistiques officielles dans un portrait plus large qui devrait comprendre, minimalement, les éléments suivants : une réduction des taux de victimisation et des coûts ou des conséquences de la victimisation pour les victimes, et une baisse de coûts pour la société (surtout en termes de coûts du système pénal) et pour la communauté (surtout en termes de peur et d'insécurité et de leurs conséquences sur l'ensemble des relations sociales dans un milieu). Chacun de ces éléments se traduit en des buts concrets et des mesures opérationnelles qui permettent de concevoir différemment l'évaluation comparative de l'efficacité de différentes initiatives et de la valeur de différentes formes d'investissement.

Le second point d'accord est l'insistance mise sur la priorité d'une stratégie proactive. Ceci reflète la reconnaissance que la criminalité et la victimisation, surtout dans les cas chroniques ou persistants, ne sont que rarement le résultat du hasard. Nous en savons beaucoup sur les types de personnes qui sont susceptibles de devenir des contrevenants ou des victimes persistants. Il est de plus en plus reconnu qu'une petite proportion de contrevenants est responsable d'une large partie de l'ensemble des actes actes criminels dans un groupe d'âge : on estime généralement qu'environs 6 % des délinquants sont responsables de 50 % à 70 % des délits (Tremblay, 1997). Le fait que ces contrevenants suivent des parcours de développement très semblables (voir, par exemple, Comité permanent de la justice et du Soliciteur général, 1993) fonde notre confiance dans la capacité d'une

stratégie proactive d'identifier et de cibler efficacement des points d'intervention avant le passage à des actes déviants ou à une délinquance chronique.

Par contre, il est un peu surprenant que cette même logique soit rarement appliquée aux victimes d'actes criminels. La reconnaissance croissante de l'importance de la notion de « victimisation répétée » et de ses implications pour la prévention (Farrell et Pease, 1993) ne se traduit pas souvent en politiques ou programmes visant la réduction de la vulnérabilité de certains types de personnes.

Un troisième point de consensus concerne le recours à la communauté en tant que participant actif dans les processus de prévention. La rhétorique de la prévention met l'accent sur la responsabilité de la communauté de gérer les étapes du processus de solution de problèmes locaux et de participer activement à la distribution des services du système pénal (Comité permanent de la justice et du Soliciteur général, 1993 :12-16 ; Prairie Research Associates, 1996). L'importance mise sur la responsabilisation de la communauté constitue pour plusieurs la justification du recours à l'appui et au bénévolat du public afin de maintenir un certain niveau de service à ce même public.

Il est important de noter l'ironie qui en résulte souvent dans la pratique : une bonne partie de ces services communautaires ne font que maintenir et étendre la logique réactive et répressive du pénal. À titre d'exemple, prenons les programmes de surveillance de quartier. Ceux-ci sont réactifs (il faut qu'un délit soit commis avant que le public puisse le rapporter à la police), et basés sur la valeur d'une intervention répressive pour décourager un individu qui serait au seuil de la tentation. C'est la manière de rendre des services et non pas leur nature fondamentale qui a changé. De plus, le consensus sur l'importance de la communauté ne signifie pas nécessairement qu'il y ait consensus de la communauté sur la nécessité d'une stratégie proactive ; la communauté peut être mobilisée en raison de toutes sortes d'initiatives ou de programmes.

Le dernier point de consensus s'organise autour de l'importance acordée au partenariat entre les divers éléments du système pénal, et entre ce système et des groupes ou organisations qui n'ont pas traditionnellement été actifs dans les secteurs de la criminalité ou de la victimisation. Il s'agit autant de la reconnaissance des limites théoriques et pratiques du système pénal face à la complexité des causes de la criminalité et de la victimisation que du désir de maximiser l'efficacité de nos ressources limitées. Ces stratégies partenariales posent cependant deux types de problèmes. Le premier est d'ordre pratique : il est loin d'être évident que le partenariat fasse toujours gagner temps et argent. La pratique du partenariat peut entraîner des coûts

significatifs, surtout dans le cas des organisations communautaires qui ont peu de ressources financières et humaines. Souvent, le recours au partenariat n'est qu'une tentative d'exercer un contrôle sur un secteur d'activités ou une clientèle particulière, et la participation à des tables de concertation est parfois plutôt motivée par le désir d'exercer un contrôle ou un veto que par le désir d'avancer vers une réorganisation bureaucratique et administrative.

De plus, le concept de partenariat suppose un partage de pouvoir entre les institutions du pénal et la communauté. Il faut se demander si les vieux routiers du pénal, autant aux plans individuel qu'institutionnel, peuvent vraiment faire peau neuve. Pour l'instant, il est possible que les notions de communauté et de partenariat soient plutôt des masques idéologiques qui cachent les tendances de nos gouvernements à responsabiliser la communauté autant pour ses problèmes que pour leurs solutions (Conseil national de prévention du crime, 1995).

Il semble donc que nous ne sommes pas encore au point où le consensus sur la prévention soit suffisamment avancé pour permettre l'élaboration d'une synthèse théorique interdisciplinaire qui servirait de guide pour l'élaboration de nos politiques préventives. Ceci est d'autant plus évident quand nous retournons aux questions du « quoi faire » et du « comment le faire » d'une stratégie globale de prévention. Il est clair qu'en elles-mêmes, les notions de proactivité, de communauté et de partenariat sont insuffisantes pour donner des lignes directrices pour le développement de politiques et de pratiques qui soient à la fois intégrées et efficaces.

LA PRÉVENTION DU CRIME PAR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : TROIS OPTIONS

Penchons-nous maintenant sur la notion de la PCDS pour voir si elle fournit une solution à cette impasse. La PCDS n'est ni une approche intégrée, ni une stratégie complète ou globale en elle-même (Hastings, 1996). Au contraire, ma position est qu'il y a trois approches différentes comprises sous ce même sigle de la PCDS : l'approche développementale, l'approche sociale et l'approche communautaire. Je propose de comparer ces approches sur quatre éléments : leur définition du problème, leur orientation méthodologique, l'opérationalisation et les limites de l'approche (voir le tableau 1 pour un résumé). La question qui restera est de savoir si une synthèse de ces approches est possible.

1. L'approche développementale

Cette approche, comme l'approche sociale, est plutôt orientée vers une réponse relative à la question de la nature d'une stratégie proactive en

Tableau 1

Approches de la prévention du crime par le développement social

	Approche développementale	**Approche sociale**	**Approche communautaire**
PROBLÈME	Délinquants persistants (surtout garçons)	Taux de criminalité/ victimisation	Mobilisation et partenariat
ORIENTATION	Études longitudinales de cohortes	Études structurelles et comparatives	Résolution de problèmes (étapes)
PRATIQUES	Intervention ciblée → briser séquence développementale	Transformation du contexte social → réduit stress/privations	Appuis à la communauté → prise en charge/ démocratisation
CRITIQUES	Intrusion dans la vie des défavorisés + Blâmer la victime	Liens causals ne sont pas clairs + Résistances politiques	Limites du localisme + Perte de la spécificité de l'objet pénal

prévention (le « quoi faire ? »). La cible particulière est les délinquants ou criminels chroniques et persistants, et la méthode la plus fréquemment utilisée est celle de l'étude de cohortes, généralement de cohortes de jeunes garçons. Dans une situation idéale, un chercheur prendrait ses sujets à la naissance (ou même avant), et suivrait l'évolution de l'enfant, de la naissance à l'insertion dans une famille, à la transition à l'école, à la création de relations avec des pairs et à la formation de liens avec la communauté. L'approche repose sur des théories du contrôle, des théories de l'apprentissage et de récentes versions de la théorie de l'association différentielle (Poulin, Dishion, Kavanagh et Kiesner, 1998). L'approche est bien résumée par Tremblay (1997 : 7) :

> L'ensemble des travaux sur le développement biologique, psychologique et social au début de la vie, comme l'ensemble des travaux sur leurs conséquences à long terme, montrent que la trajectoire du développement se forme très tôt. Plus l'enfant vieillit, plus il accumule des expériences qui renforcent cette trajectoire. Avec le temps il devient de plus en plus difficile à corriger.

Tremblay se base sur une conception hobbésienne de l'enfant défini comme un être égoïste sur lequel la société doit exercer un contrôle. La valeur scientifique des recherches dans ce domaine consiste dans l'identification des points clés de la trajectoire développementale de l'enfant. En pratique,

une intervention ciblée pourra atteindre directement ces problèmes au point de rendre l'intervention plus efficace et moins coûteuse. Mieux vaut tôt, en pratique pas plus tard que les premières années de vie, mais même une intervention tardive peut être bénéfique si elle cible avec précision les causes de problèmes développementaux plutôt que de se limiter à leurs symptômes. La promesse est donc celle d'une intervention qui pourra briser la séquence développementale qui mène un individu à des actes anti-sociaux ou déviants, et éventuellement à une délinquance persistante ou chronique.

Nous pouvons étudier cette approche de plus près en regardant brièvement trois des articles inclus dans le présent numéro de la revue. Le premier (Haggerty, Catalano, Harachi et Abbott) décrit l'évaluation d'un programme de prévention qui vise le développement positif de jeunes enfants à travers des interventions qui cherchent à réduire les facteurs de risque et à promouvoir les facteurs susceptibles de protéger un enfant. Le programme tient compte des défis développementaux de l'enfant dans trois secteurs importants de la socialisation : la famille, l'école et les pairs. L'intervention à l'école vise la formation des enseignants (de la première à la sixième année) dans l'acquisition de connaissances et la pratique des compétences pédagogiques. Dans le cas de la famille, le programme est surtout orienté vers l'encouragement de la participation des parents, l'acquisition de compétences en gestion familiale, et le maintien de liens positifs avec l'école et de moyens de communication efficaces. En ce qui a trait à l'enfant et à ses pairs, on met l'accent sur le développement scolaire et social. Les auteurs concluent qu'il faut fournir à l'enfant un attachement à une influence positive, des attentes claires pour un comportement acceptable et des compétences sociales et affectives dans les trois secteurs de développements clés que sont la famille, les pairs et l'école (Haggerty *et al.*, 1998).

Le deuxième article (Poulin *et al.*, 1998) fait un lien entre une intervention précoce et la probabilité de consommation de drogues avant l'âge de quinze ans. Pour ces auteurs, les pratiques parentales sont au centre du processus causal ; une approche sévère et coercitive, une discipline inefficace, une supervision limitée et l'absence de soutien face à l'expérience scolaire sont à l'origine de comportements anti-sociaux et coercitifs durant l'enfance. Ces enfants généralisent ce style de comportements lors de leur arrivée en milieu scolaire, augmentant la probabilité d'échecs scolaires et de rejet par les pairs. Le résultat est la fréquentation de pairs anti-sociaux, ce qui renforce le style interactionnel de l'enfant et le risque de consommation de drogues. L'intervention est axée sur la famille, avec une insistance sur les pratiques des parents, et la solution est recherchée dans un programme implanté dans l'école qui vise l'amélioration des pratiques parentales et une participation accrue dans la supervision des progrès scolaires de l'enfant. Pour

l'instant, l'efficacité du programme en question reste à démontrer, mais les auteurs ne mettent pas en doute que l'intervention familiale est généralement la stratégie la plus efficace pour modifier le comportement du jeune adolescent à risque (Poulin *et al.*, 1998).

Le troisième article (Vitaro et Tremblay, 1998) lie les comportements aggressifs-hyperactifs à un jeune âge aux comportements délinquants plus tard dans l'adolescence. Encore une fois, l'accent est mis sur les pratiques éducatives des parents et sur l'entraînement de l'enfant aux habiletés sociales et cognitives à l'école. Cet article s'intéresse surtout au rôle médiateur des pairs à l'école, mais a le mérite de rendre explicite le processus causal au cœur de l'approche développementale. D'après les auteurs, les comportements aggressifs-hyperactifs de l'enfant sont le résultat d'éléments biologiques ou génétiques et des pratiques éducatives des parents. Ces enfants sont identifiables à un très jeune âge comme étant à risque. Les auteurs décrivent une intervention auprès d'un tel groupe d'enfants de 8 et 9 ans provenant de milieux défavorisés. D'un côté, l'intervention avait lieu à l'école et se concentrait sur les habiletés sociales et socio-cognitives de l'enfant et sur ses capacités de résoudre des problèmes. L'objectif était d'augmenter les succès scolaires de l'enfant, de minimiser le rejet de l'enfant par ses pairs et d'accroître le nombre d'amis prosociaux. D'un autre côté, l'intervention ciblait les pratiques parentales dans la famille. L'objectif ici était d'aider les parents à renforcer les comportements positifs de leur enfant, à mieux réagir face aux comportements négatifs, à être modérés et systématiques dans leurs punitions et à exercer une meilleure supervision de leur enfant. Finalement, les auteurs identifient clairement le rôle médiateur des pairs : les enfants en question qui avaient des pairs non déviants durant la période comprise entre 10 et 12 ans semblaient renforcés dans les nouvelles compétences acquises à l'âge de 8 ou 9 ans et faisaient preuve de moins de comportements délinquants à l'âge de 13 ans.

Ces résumés sont trop brefs pour rendre justice aux auteurs des articles en question, et à l'approche développementale dans son ensemble. Néanmoins, il y a deux points communs de l'approche qui ressortent. Le premier est la reconnaissance que le développement de l'enfant suit un parcours chronologique où les parents, l'école et les pairs jouent des rôles déterminants. L'idéal serait d'utiliser les connaissances acquises au sujet de ce développement pour prévenir les problèmes de comportement chez l'enfant. Étant donné la nature réactive du système pénal, ceci n'est souvent pas possible ; il faut donc intervenir avec des programmes compensatoires qui pourront corriger des problèmes de développement et prévenir des comportements plus sérieux à un âge plus avancé. Le deuxième point est plus inquiétant. Malgré le fait que la majorité des recherches développementales soit axée sur des enfants

et des familles de milieux défavorisées, peu d'attention est portée à la question de l'origine ou de la reproduction de cette inégalité ou à son impact sur la possibilité de mettre en place les programmes préventifs nécessaires. Une meilleure analyse du champ social, c'est-à-dire du contexte des problèmes qu'aborde l'approche développementale et de la possibilité de mettre en place des solutions, viendrait compléter l'approche. Une telle analyse permettrait de reconnaître que les éléments que l'approche développementale identifient comme des causes sont aussi, au moins en partie, des effets d'une structure et d'une situation sociohistorique particulières. C'est justement en ce sens que l'approche sociale à la PCDS est utile.

2. L'approche sociale

L'approche développementale identifie les éléments clés dans le développement des enfants et nous fournit d'excellentes descriptions et analyses des conséquences d'appartenir aux milieux défavorisés sur les facteurs clés de ce processus (surtout la famille, l'école et les pairs). L'approche sociale aborde la question distincte mais complémentaire de l'origine et de la reproduction des inégalités qui sont responsables de l'existence de ces milieux. Elle se préoccupe donc autant des causes de la distribution sociale que des problèmes qu'elles engendrent (p. ex., les pratiques familiales dans des milieux défavorisés) et de la disponibilité des ressources nécessaires pour changer cette situation (p. ex., des programmes d'intervention familiale susceptibles de compenser cette réalité).

En général, cette approche trouve ses origines dans les approches marxistes ou critiques en criminologie et en sociologie de la déviance (Currie, 1985 et 1997). Cependant, la logique de base est essentiellement la même que dans l'approche développementale : les difficultés développementales des enfants et de leurs familles ont des causes sociales susceptibles d'être identifiées par la recherche et visées par des interventions sociales bien ciblées, appuyées par les ressources nécessaires. La différence principale entre les deux approches est que le social met l'accent sur les milieux défavorisés, un facteur qui est identifié comme important dans la plupart des recherches développementales mais qui est largement négligé au niveau de l'élaboration de leurs explications théoriques, et marginalisé lors de la conceptualisation de stratégies d'intervention.

Plutôt que de s'interroger sur le développement du délinquant persistant ou chronique, l'approche sociale dirige son attention vers le problème des taux de criminalité et de victimisation, et plus particulièrement de leur distribution dans les différents secteurs de notre système social. L'approche méthodologique privilégie des analyses structurelles et comparatives de l'origine, de la reproduction et des conséquences des inégalités sociales. On

croit que des situations telles que les problèmes familiaux dans des milieux défavorisés sont des conséquences prévisibles de nos aménagements sociaux et des stress et privations qu'ils imposent à ceux et celles qui vivent ces réalités (Young, 1987 : 346-347)

Il s'agit donc d'une approche plus macrosociologique qui cherche le lien entre les taux de criminalité et de victimisation d'une part, et l'origine et le maintien des conditions sociales d'autre part. Les deux approches sont complémentaires : l'une pose la question qui est négligée par l'autre. L'approche sociale appuie l'approche développementale en lui fournissant l'explication de l'existence des milieux défavorisés. Elle a aussi le potentiel d'expliquer la disponibilité des ressources nécessaires pour mettre en place les interventions individuelles et interpersonnelles désirées. Par contre, l'approche développementale attire l'attention sur la nécessité d'expliciter les liens entre la structure sociale et le vécu des gens.

Une appréciation de cette complémentarité nous permet de mieux situer et comprendre les critiques lancées de l'une à l'autre. D'un côté, l'approche sociale voit dans l'approche développementale le danger d'interventions qui ne font que blâmer la victime (Ryan, 1976) qui subit les symptômes prévisibles d'une organisation ou d'une situation sociale dont elle n'est probablement pas pleinement consciente, et certainement pas responsable. Ces interventions auront peut-être des effets bénéfiques sur la famille ou l'individu qui les reçoivent, mais la réalité des inégalités est telle que manquera la volonté ou la capacité d'investir les ressources humaines et financières nécessaires pour généraliser ces bénéfices. Il y a aussi le danger inhérent à tout programme préventif, celui de l'intrusion, souvent sous le « chapeau » de l'État-providence et sous le drapeau des bonnes intentions, dans la vie des individus défavorisés. Tout comme les problèmes vécus par ces gens, la capacité de résister aux interventions non désirées n'est pas distribuée de façon égalitaire. Le risque qui en résulte, dans la pratique, est celui d'imposer un programme populaire sur les moins puissants et les plus démunis de notre société.

De l'autre côté, l'approche développementale critique l'approche sociale pour sa faible capacité de passer du niveau des corrélations entre l'inégalité, le développement de l'enfant et les taux de déviance à une explication causale précise de la nature des processus qui lient ces éléments. De plus, les types de programmes proposés par l'approche sociale exigent des investissements massifs de ressources et ont une lourde connotation centralisatrice dans leur mise en place. Ceci entraîne la mobilisation probable d'énormes résistances politiques, économiques et idéologiques contre ces initiatives. Pour eux, mieux vaut les limites de ce qui est pratique que de se laisser aller à des rêves utopiques.

Jusqu'à maintenant, la synthèse de ces deux approches reste à faire. Pour l'instant, les deux camps semblent se contenter de plus ou moins négliger les contributions potentielles de la position de l'autre, et de maintenir des canaux de communication peu efficaces. Ceci est dommage, car en l'absence d'une telle synthèse théorique, il est peu probable que la criminologie scientifique puisse offrir des lignes directrices intégrées pour des politiques et des pratiques préventives qui auront le potentiel, non seulement de briser la séquence développementale qui mène à devenir des déviants ou des victimes chroniques, mais aussi de réduire les taux de criminalité et de victimisation dans nos communautés.

3. L'approche communautaire

Il y a une troisième tendance à l'intérieur de la notion de la PCDS : l'approche communautaire. En comparaison avec les deux premières, celle-ci laisse de côté la question du « quoi faire ? » en privilégiant le « comment procéder ? ». Son intérêt réside surtout dans le développement d'une stratégie pour la mobilisation de ressources et la mise sur pied de programmes qui soit à la fois efficace et réaliste. Dans le contexte présent, où les secteurs publics et privés n'ont démontré que peu d'intérêt pour investir plus largement dans le secteur social, cette approche tente de lier la mobilisation des communautés locales ou sociales et le partenariat entre des organismes existants afin de favoriser de nouvelles activités ou permettre le maintien des présentes activités dans le contexte des récentes coupures budgétaires.

En général, l'approche communautaire s'organise autour d'une prise en compte des étapes du processus de résolution de problèmes. À l'intérieur de la définition des problèmes et des priorités, de l'identification des objectifs, du choix d'une stratégie générale et de programmes spécifiques, et de l'évaluation des résultats, il y a une place et des rôles pour une multiplicité d'individus, de groupes ou d'organisations. L'idée centrale qui guide ce projet est que la communauté est le lieu de l'origine et du vécu d'un problème et est donc la meilleure place pour le prendre en charge (Prairie Research Associates, 1996 : 1).

L'hypothèse mise de l'avant est que la solution aux problèmes de la mobilisation pour la prévention se trouve, non pas dans la création de nouveaux programmes universels au niveau politique central, mais plutôt dans des initiatives plus restreintes qui offrent aux organisations et communautés la possibilité de prendre en charge la solution de leurs problèmes. Ce virage vers le communautaire repose sur l'idée que la communauté doit être l'axe central d'interventions préventives réalistes et efficaces. Mais cet accord apparent cache aussi des difficultés ; il n'est pas évident de savoir si la communauté est un *agent*, un *lieu* ou un *projet social alternatif*.

La première possibilité est que la communauté soit un *agent*. Dans ce sens, l'accent est mis sur la responsabilité des membres de la communauté de participer à la solution de leurs problèmes. En pratique, cette participation se réduit souvent à donner, dans le cadre d'organisations officielles, les mêmes services par le biais du travail dénévole. Le meilleur exemple de cette version serait des programmes tels que *Surveillance de quartier* où le public est appelé à agir comme les yeux et les oreilles de la police, afin d'aider à identifier des problèmes ou des contrevenants. En grande partie, il ne s'agit que d'une nouvelle façon de dispenser des services du système pénal. Le plus grand attrait de cette version de l'approche communautaire est sa rentabilité. En outre, pour la communauté, le bénévolat est peut-être la seule façon de palier l'abandon de services donnés par le secteur public.

La deuxième version de l'approche communautaire définit la communauté comme le *lieu* qui constitue le point optimal pour l'intervention. Dans ce sens, le projet communautaire rejoint autant l'opposition aux institutions (surtout la prison et l'asile) et les projets de déinstitutionalisation des dernières décennies que la résistance aux monopoles des professionnels et des experts dans les secteurs du pénal et du développement communautaire. Ces critiques empruntent les inquiétudes de la version précédente quant à la rentabilité, mais mettent aussi l'accent sur la possibilité de fournir des services de réhabilitation et de réintégration de meilleure qualité que ce qui est possible à l'intérieur des structures et institutions traditionnelles.

La troisième possibilité est de voir dans la notion de communauté un nouveau *projet social*. Les grandes lignes de ce projet touchent principalement la critique de l'État comme fournisseur de services, l'anti-institutionalisme, et le rejet du monopole des experts et professionnels dans la prise de décision (Cohen, 1985 : 30-36). Il ne s'agit pas simplement d'un nouvel agent ou d'un nouveau lieu d'intervention, mais d'une vision alternative des buts de l'intervention qui vise une justice réparatrice ou « transformatrice » plutôt que de se contenter de poursuivre la répression et la dissuasion. Les possibilités d'intervention de la communauté dépassent les limites des mandats du système pénal : c'est justement ce fait qui ouvre la possibilité d'une intervention précoce avec des individus qui ne sont que contrevenants ou victimes potentiels, ou qui ouvre la possibilité de formes alternatives de réaction.

La déception, comme le signale si bien Cohen (1985 : 83-86), est que souvent ces types de projets vivent davantage dans les apparences que dans la réalité, et que le communautaire court le risque d'ajouter au système pénal plutôt que de le remplacer. Le résultat risque d'être un accroissement du pénal aux dépens des populations sur lesquelles il agit ; dans ce contexte, la notion

de virage communautaire devient un masque idéologique qui cache ou justifie la sous-traitance de clientèles étatiques. Ceci explique pourquoi c'est si souvent l'État, autant aux niveaux politiques que bureaucratiques, qui cherche à vendre cette stratégie, et aussi pourquoi les communautés affirment souvent que le vrai message en est un d'abandon plutôt que de partenariat (Conseil national de prévention du crime, 1995 : 6-8).

La plus grande faiblesse de cette stratégie de mobilisation se situe dans les limites du localisme. Même en reconnaissant les possibilités et le potentiel du communautaire, il faut aussi admettre que plusieurs des causes de la criminalité ou de la victimisation qui sont identifiées soit par l'approche développementale, soit par l'approche sociale ont leurs origines bien au delà de la communauté. Le résultat est que la communauté risque d'être réduite à se mobiliser pour réagir aux symptômes d'un problème plutôt que pour s'attaquer à ses racines profondes. Il y a aussi le risque, pour une stratégie de prévention du crime, de perdre de vue la spécificité de l'objet pénal. En pratique, l'accent placé sur les étapes et les processus de mobilisation, surtout dans l'approche sociale où la tendance est de voir la criminalité et la victimisation comme des épiphénomènes, conduit à perdre l'idée du crime comme l'axe de l'intervention. La conséquence est qu'on peut négliger les facteurs de risque identifiés par les approches développementales ou sociales, et donc que l'initiative en question aura peu d'impact sur les taux de criminalité ou victimisation, ou sur les conséquences de la criminalité pour les victimes ou la communauté.

LA POSSIBILITÉ D'UNE SYNTHÈSE

Il reste à voir s'il est possible d'imaginer une synthèse des approches développementale, sociale et communautaire qui serait convaincante au plan théorique et qui pourrait aboutir à des mesures pratiques et réalistes. Les travaux du Conseil national de prévention du crime sont une tentative dans ce sens (voir surtout 1997c).

Tel qu'indiqué ci-haut, le contenu des principales publications du Conseil s'organise autour d'une approche développementale pour l'identification des problèmes et la création d'une stratégie préventive pour les jeunes de la prénaissance jusqu'à l'âge de 18 ans et pour leurs familles (voir 1996, 1997a et 1997b). À l'intérieur de ce modèle, les priorités sont l'identification et l'explication des besoins développementaux des enfants, des difficultés auxquelles ces enfants et leurs familles sont confrontés, des risques associés aux problèmes développementaux, et des types d'intervention qui peuvent prévenir ces ennuis ou les compenser de façon adéquate afin de remettre l'enfant sur la bonne voie.

Dans une deuxième étape, le Conseil s'est tourné vers l'approche sociale pour mieux comprendre sa mise en œuvre. Cette approche explique non seulement la distribution inégale des problèmes dans notre société, mais aussi les difficultés qu'ont certains à surmonter ces défis.

> Quel que soit le milieu, enfants et familles ont des besoins semblables et font face aux mêmes défis (...) Cependant, il existe des différences énormes pour ce qui est de l'accès qu'ont les enfants et les familles aux outils nécessaires pour répondre à leurs besoins. Les inégalités (...) expliquent en grande partie les résultats diversifiés que l'on obtient chez les individus et les familles. (Conseil national de prévention du crime, 1997c : 4-5)

De plus, l'approche sociale clarifie pourquoi ce sont souvent les groupes qui ont le plus de difficultés qui sont les plus démunis quant à l'accès aux outils nécessaires pour prendre en charge la résolution de leurs problèmes (Conseil national de prévention du crime, 1997c : 5).

Dans ce contexte, le virage communautaire ne pourra dépasser l'abandon ou la sous-traitance de clientèles et représenter un nouveau projet social que si les collectivités ont les connaissances, les compétences et les ressources nécessaires (Conseil national de prévention du crime, 1997c : 7-8). La communauté, comme partenaire, ne peut jouer son rôle dans la résolution de problèmes que si les autres partenaires des secteurs gouvernementaux et privés jouent leur rôle d'appui. Logiquement, ceci suggère une stratégie contruite du « bas » où les besoins des communautés (en termes de mobilisation) deviennent les rôles et responsabilités des niveaux plus centraux. Inutile de dire jusqu'à quel point une telle stratégie est nécessaire dans le présent contexte budgétaire et politique, et difficile étant donné les tendances centralisatrices (pour ne pas dire impérialistes) de plusieurs des organisations privées et publiques qui seraient appelées à jouer un rôle.

Il semblerait qu'une synthèse de ces diverses approches est possible mais difficile. Il faut par contre reconnaître qu'une synthèse des approches développementale, sociale et communautaire pour la prévention du crime par le développement social n'est pas l'équivalent d'une stratégie globale de prévention. À la PCDS, il faudra ajouter les rôles et les contributions répressifs et dissuasifs du pénal, les contributions d'autres approches à la prévention (surtout la prévention situationnelle) et la nécessité de se questionner plus directement sur les besoins des victimes. Une synthèse des approches à la PCDS n'est qu'une étape dans la création d'une stratégie globale de prévention du crime et de la victimisation.

BIBLIOGRAPHIE

COHEN, S. (1985), *Visions of Social Control*, New York, Polity.

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL (1993), *Prévention du crime au Canada : Vers une stratégie nationale*, Ottawa, Chambre des Communes.

CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME (1995), *Premier Rapport annuel du CNPC*, Ottawa, CNPC.

CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME (1996), *Prévenir le crime en investissant dans les familles —une approche intégrée afin de promouvoir des apports positifs pour nos enfants*, Ottawa, CNPC.

CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME (1997a), *Prévenir le crime en investissant dans les familles : promouvoir des apports positifs pour les enfants de 6 à 12 ans*, Ottawa, CNPC.

CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME (1997b), *Prévenir le crime en investissant dans les familles et les collectivités : promouvoir des apports positifs pour les jeunes de 12 à 18 ans*, Ottawa, CNPC.

CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME (1997c), *Mobiliser pour agir : le deuxième rapport du Conseil national de prévention du crime*, Ottawa, CNPC.

CURRIE, E. (1985), *Confronting Crime : An American Challenge*, New York, Pantheon Books.

CURRIE, E. (1997), « Market, crime and community : toward a mid-range theory of post-industrial violence », *Theoretical Criminology*, vol. 1, n° 2, p. 147-172.

FARRELL, G. et PEASE, K. (1993), *Once Bitten, Twice Bitten : Repeat Victimization and its Implications for Crime Prevention*, London, Home Office Police Department.

HAGGERTY, K., CATALANO, R., HARACHI, T. et ABBOTT, B. (1998), « Description de l'implantation d'un programme de prévention des problèmes de comportement à l'adolescence » , *Criminologie*, vol. XXXI, n° 1, p. 25-47.

HASTINGS, R. (1993), « La prévention du crime : l'illusion d'un consensus », *Problèmes actuels de Sciences criminelles*, vol. 6, p. 49-69.

HASTINGS, R. (1996), « Crime prevention and criminal justice », in T. FLEMING (dir.), *Post-modern Criminology*, (p. 315-328), Toronto, Prentice-Hall.

POULIN, F., DISHION, T., KAVANAGH, K. et KIESNER, J. (1998), « La prévention des problèmes de comportement à l'adolescence : le *Adolescent Transition Program* », *Criminologie*, vol. XXXI, n° 1, p. 67-85.

PRAIRIE RESEARCH ASSOCIATES, (1996), *Pour un Canada plus sûr : Guide de prévention communautaire du crime*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.

RYAN, W. (1976), *Blaming the Victim*, édition revue, New York, Vintage.

TREMBLAY, R. (1997), « Comprendre et favoriser le développement des enfants (pour changer le monde) », in SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA (dir.), *Volume des Présentations*, vol. 50, Société Royale du Canada.

VITARO, F. et TREMBLAY, R. (1998), « Prévention de la délinquance : le rôle médiateur des pairs », *Criminologie*, vol. XXXI, n° 1, p. 49-66.

YOUNG, J. (1987), « The tasks facing a realist criminology », *Contemporary Crises*, vol. 11, p. 337-356.